



Renforcer les liens avec la recherche

publié le 08/01/2024 - mis à jour le 10/02/2025

Fluidifier les liens terrain-recherche

Descriptif :

Présentation du protocole mis en place pour renforcer les liens terrain-recherche, protocole qui vise à faciliter l'implication des personnels volontaires de l'éducation nationale dans les travaux de recherche.

Sommaire :

- Si je suis personnel de l'académie
- Si je veux mener des travaux de recherche

Pour faciliter les liens entre les chercheurs et les professionnels de l'Education Nationale, le [CARDIE de Poitiers](#) et les laboratoires partenaires viennent de mettre en place un circuit unique qui vise à simplifier et fluidifier le partenariat que le CARDIE construit et entretient avec le milieu de la recherche. Ce partenariat est ouvert et des laboratoires s'associent régulièrement à la démarche.

Cette modalité nouvelle dans notre [académie](#) doit permettre d'informer l'ensemble des acteurs impliqués (supérieurs hiérarchiques, corps d'inspection et parents notamment).

Cela permettra aussi aux enseignants qui le souhaitent de développer une meilleure connaissance du travail des chercheurs.

● Si je suis personnel de l'académie

Le CARDIE met en place un [questionnaire en ligne](#), destiné à recenser dans les établissements scolaires de l'[Académie de Poitiers](#) les enseignants et/ou cadres de l'Education Nationale volontaires pour participer à des recherches, ou mener des recherches en lien avec des chercheurs.

Les enseignants reçoivent ce lien plusieurs fois par an, par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique (IEN pour le 1er degré, cheffe ou chef d'établissement pour le 2d degré). Chacune et chacun des enseignants remplit directement ce questionnaire qui est accessible toute l'année.

Les enseignants concernés par la mise en œuvre d'une recherche dans leur classe doivent obligatoirement tenir informés les parents de leurs élèves de ce partenariat établi avec un chercheur et recueillir leur autorisation. L'intervention en classe peut être réalisée par les chercheurs eux-mêmes, mais elle peut aussi être mise en œuvre directement par les enseignants.

Potentiellement, un temps de formation pourra être mis en place pour que les enseignants puissent s'approprier les hypothèses et attendus de l'expérimentation, le dispositif de recherche et/ou les interventions pédagogiques testées.

Dans le questionnaire, une case « autre thématique » permet à l'enseignant de proposer un axe de recherche. Il n'est malgré tout pas systématiquement induit que l'un des chercheurs partenaires sera en capacité de conduire la recherche.

Si les demandes issues du terrain sont trop nombreuses pour que les chercheurs puissent y répondre, une sélection est opérée. Le questionnaire explique donc bien que « **le remplir ne veut pas dire forcément que vous serez invités à participer à une recherche** ».

Une **reconnaissance** (exemples : attestation et/ou courrier de remerciements et/ou vacations) sera adressée à tous les personnels impliqués.

● Si je veux mener des travaux de recherche

L'expérimentation devra donner lieu, avant sa mise en œuvre, à une déclaration auprès du [CARDIE](#) de l'[académie de Poitiers](#) via une « [Déclaration CARDIE](#) », disponible sous la forme d'un formulaire en ligne.

Cette déclaration reprend autant que possible les informations à fournir pour le passage au comité d'éthique de la recherche locale (CER-TP) afin de simplifier le travail des chercheurs et enseignants-chercheurs. Après réception de la déclaration et dans un délai de 10 jours, le CARDIE se charge de prévenir de cette expérimentation le ou les DASEN concernés, ainsi que le ou les inspecteurs référents et les chefs d'établissements des établissements concernés (IEN pour le 1er degré, IA/IPR ou IEN-ET/EG pour le 2nd degré).

En outre, ce protocole permet de déclarer les classes et établissements déjà contactés par les chercheurs, ou au contraire d'indiquer le nombre et la nature des classes et élèves auxquels les chercheurs souhaitent avoir accès.

Un espace de travail collaboratif est accessible sur la plateforme RESANA pour faciliter l'accès de la cellule CARDIE et des chercheurs.

La présentation de la recherche aux enseignants et cadres du système éducatif impliqués et la déclaration CARDIE peuvent se faire en amont, en parallèle, ou après ces différentes étapes en fonction des délais nécessaires à la mise en place de l'étude.

Une convention entre l'école ou l'établissement d'accueil, le laboratoire ou l'université du chercheur et le recteur de l'académie de Poitiers devra être signée avant une mise en œuvre effective de la recherche.

Document joint

 [Présentation du protocole](#) (PDF de 2.4 Mo)

Protocole de mise en œuvre d'expérimentations en milieu scolaire - CARDIE - Académie de Poitiers.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.